

GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2016



SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
1 – Présentation générale du services.....	3
A – Compétence exercées.....	3
B – Territoire desservi.....	3
C – Population desservie.....	4
D – Mode de gestion du services.....	5
E – Volume / tonnage et leur évolution.....	6
F – Equipements du service.....	6
1) Porte-à-porte.....	6
2) Apport volontaires.....	6
3) Déchèteries.....	7
4) Traitement des déchets.....	9
2 – Indicateurs de performances.....	11
3 – Actions réalisées et à venir.....	14
A – Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité).....	14
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	16
C – Dépenses de l'exercice.....	16
D – Investissement à venir en 2017.....	18
4 – Financement du service.....	18
5 – Tarification du services.....	20
A – Présentation générale des modalités de tarification du services.....	20
B – Prix du service.....	21
6 – Actions de solidarité.....	21
ANNEXE : Synoptique 2016.....	22

Abréviations :

- **OMR** : Ordures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM** : Emballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA** : Déchets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB** : Tri **M**écano **B**iologique
- **ISDND** : Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD** : Installation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM** : Taxe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Population desservie (Insee 2015) : 82 293 habitants (données de référence - Eco-Emballages)
- Prix du service : Le taux de TEOM en 2016 était de 9,11 %, pas d'augmentation depuis 2013
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (OMR + EM + déchèteries + autres) : 43 300 T
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : 77,87 % (80,07 % en 2015)

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

La Communauté d'Agglomération du Choletais est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 27 décembre 2010,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 26 mai 2015,
- les règlements intérieurs des déchèteries, approuvés le 29 décembre 2015,
- les règlements des Eco-points, approuvé le 25 juillet 2014.

B - Territoire desservi

En 2016, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 14 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Choletais, suite à l'adhésion de Bégrolles-en-Mauges.



Communes membres	Population
Bégrolles-en-Mauges	1 877
Chanteloup-les-Bois	681
Cholet + le-Puy-Saint-Bonnet	54 098
La Tessoualle	3 059
La Romagne	1 763
La Séguinière	3 765
Le May-sur-Evre	3 970
Mazières-en-Mauges	1 000
Nuaillé	1 379
Toutlemonde	1 138
Trémentines	2 813
Saint-Christophe-du-Bois	2 624
Saint-Léger-sous-Cholet	2 492
Vezins	1 634
TOTAL	82 293 *

* population municipale – Données Eco-Emballages 2015

C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2015	2016	
Population collectée :	80 416 hab.	82 293 hab.	2,33 %
- dont nombre d'habitants desservi en apport volontaire	7 084 hab.	9 076 hab.	+ 1,28 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	88 redevables	85 redevables	-3,41 %

Un usager non domestique peut être collecté jusqu'à 1000 l d'ordures ménagères avec la collecte classique. Au delà, il est assujéti à la redevance spéciale déchets. Les volumes d'emballages ne sont pas limités car couverts par la TEOM.

Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants

+ Nombre d'habitants et nb de bénéficiaires du service non desservis en porte à porte

- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

D - Mode de gestion du service

Les prestations et sites de traitements

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> 88,29 % en porte-à-porte, collecte une fois/semaine (sauf pour les gros collectifs collectés 2 fois/semaine) par la régie 11,71 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé <p>Transfert : Valor3E (St Germain)</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E :</p> <ul style="list-style-type: none"> 37,12 % par valorisation énergétique à Couëron et à Nantes 49,69 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges 13,19 % par enfouissement à La Séguinière
Tri sélectif (emballages et journaux/magasines, en mélange)	<p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> 92,94 % en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs collectés 1 fois/semaine) par la régie 7,06 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 1 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé 	<p>en prestation de service (centre de tri du Cormier)</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco-Emballages et/ou par la CAC</p>
Verre (257 colonnes à verre)	<p>Collecte et stockage : collecte en moyenne 1 fois/semaine (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé</p>	<p>Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages</p>
Déchets provenant des 2 déchèteries et des éco-points	<p>Gestion, collecte : . prestation de service</p>	<p>Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par la CAC et/ou certains Eco-organismes</p>
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	<p>Collecte : . en régie en porte-à-porte Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)</p>	<p>Compostage à Cholet</p>

Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte)
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets
- taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés

- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation ...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements
 - Fréquence de collecte

E - Volumes / tonnages et leur évolution

	OMR	EM	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2015	15 691 T	4 702 T	2 602 T	22 339 T	2 329 T	47 663 T
2016	15 832 T	4 853 T	2 717 T	18 323 T	1 576 T	43 300 T
Ratio/habitant 2015 (80 416 hab)	195,13 kg/hab	58,45 kg/hab	32,36 kg/hab	277,79 kg/hab	28,96 kg/hab	592,71 kg/hab
Ratio/habitant 2016 (82 293 hab)	192,38 kg/hab	58,97 kg/hab	33,01 kg/hab	222,65 kg/hab	19,15 kg/hab	526,17 kg/hab
Evolution (par rapport au ratio / hab)	-1,41 %	+0,85 %	+2,02 %	-19,85 %	-33,87 %	-11,23 %

(1) : autres services : déchets verts des communes + bennes Emmaüs

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

Indicateurs :

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

F - Équipements du service

Pour l'ensemble du service : 1 numéro vert (0800.97.49.49).

1) Porte à porte

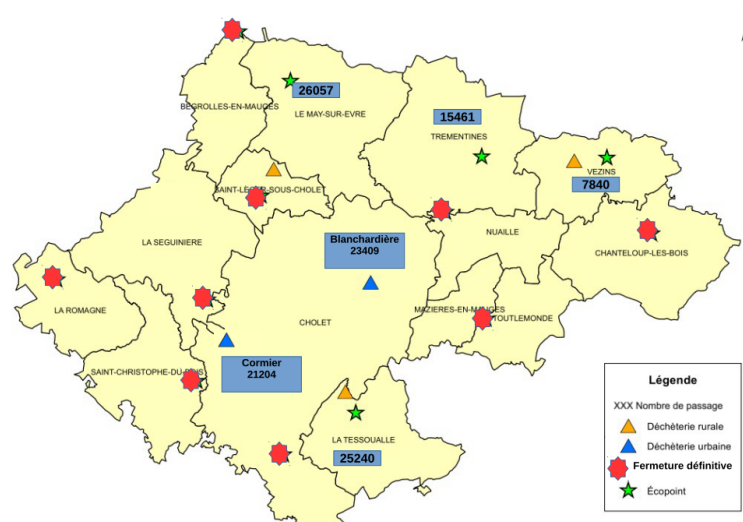
- Nombre de véhicules : 13 bennes de collecte de 10 à 26 tonnes (dont 3 robotisées), 3 fourgons, 5 véhicules utilitaires et 3 véhicules légers.
- Nombre de bacs roulants : 64 559 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM.

2) Apport volontaire

- OMR : 126 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- EM : 93 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Verre : 257 colonnes dont 24 enterrées
- Textiles : 49 colonnes
- Jusqu'au 28 mars 2016, un réseau de 11 déchèteries et éco-points répartis sur l'ensemble du territoire de la collectivité a été mis à la disposition de la population pour collecter leurs déchets encombrants. Puis 6 déchèteries et éco-points dans le cadre de la réorganisation des sites.

3) Déchèteries

Localisation des déchèteries et des éco-points



Liste des déchets réceptionnés

	Localisation	Liste des déchets réceptionnés
Déchèteries	Cholet (La Blanchardière et Le Cormier)	<ul style="list-style-type: none"> - tout-venant, - bâches plastiques, - déchets verts, - piles, - carton, - ferraille, - batteries, - bois, - plaques de fibrociment uniquement au Cormier et sur rendez-vous, - gravats des ménages, - DDS des ménages, - DEEE des ménages, - déchets réutilisables, - huile de vidange des ménages, - verre, - huile alimentaire des ménages, - bidons plastiques, - plastiques rigides, - déchets démantelables.
	Chanteloup, La Séguinière, Nuillé, Le Puy-Saint-Bonnet, Toutlemonde, Saint-Léger-sous-Cholet, (jusqu'au 28 mars 2016)	<ul style="list-style-type: none"> - tout-venant, - huile de vidange des ménages, - déchets verts, - piles, - carton, - batteries, - verre, - bois, - gravats des ménages (sauf Saint-Léger-sous-Cholet).
Eco-points	Trémentines	<ul style="list-style-type: none"> - verre, - bois,
	La Tessoualle	<ul style="list-style-type: none"> - gravats des ménages (sauf Saint-Léger-sous-Cholet).
	Veziens	
	Le May-sur-Evre	

La collecte des encombrants se fait à travers les déchèteries. Les évacuations de déchets se font selon la nature des déchets, leurs apports et de toute façon dans le respect de la réglementation.

17 893 T de déchets ont été collectés et traités sur les sites du territoire (21 942 T en 2015). Une baisse a été constatée sur tous les flux.

Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries et éco-points (2015-2016)

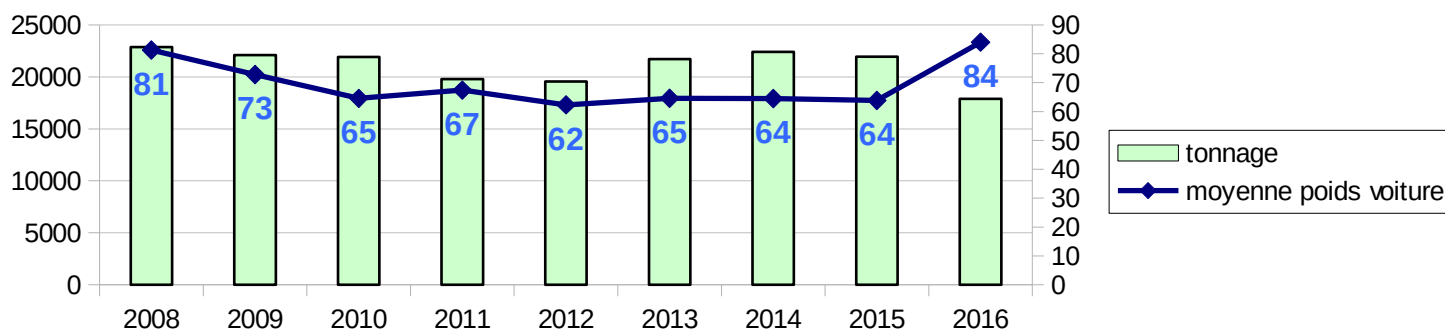
	2015	2016
Tout-Venant	2 510,05	2 294,40
Gravats	/	/
Gravats recyclés	6 261,46	4 731,45
Ferrailles	663,58	605,86
Cartons	470,25	372,80
Déchets verts	8 340,18	6 722,23
Films Plastiques	6,52	3,56
Plastiques Rigides	155,88	108,74
Bidons Plastiques	8,16	5,86
Bois Traités	2 288,60	2 047,86
Huiles Minérales	26,15	16,39
Huiles Végétales	6,27	2,66
Déchets Réutilisables	41,85	41,45
D.3E	603,29	534,28
Fibrociment	83,78	63,56
D.D.S	106,56	90,52
D. Démantelables	361,07	176,30
D.E.A	/	67,22
Piles + Accu.	7,18	6,04
Recylum	1,65	1,62
Total Valorisable	19 348,64	15 534,84
% Valorisable	88,18 %	86,82 %
Total non Valorisable	2 593,83	2 357,96
% non Valorisable	11,82 %	13,18 %
Total Général	21 942,47	17 892,80

La baisse observée entre 2015 et 2016 sur l'ensemble des flux s'explique principalement par la mise en place du contrôle d'accès en mai 2016 sur les déchèteries du Cormier et de la Blanchardière. Cette mise en place a permis de limiter l'accès, sur ces deux sites, aux seuls administrés de la CAC, mais également de restreindre le nombre de passages en déchèteries pour ces derniers (12 passages à l'année pris en charge par la TEOM). Cette baisse s'explique également par la fermeture de 7 éco-points incitant les usagers à rationaliser leurs déplacements vers les sites maintenus et à faire plus de prévention (compostage, broyage, ré-emploi...)

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries et éco-points par foyer/an

Années	Visites/foyer/an
2015	9,8
2016	6

Moyenne en Kg par passage en déchèterie



Le graphique met en évidence l'augmentation du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de la Blanchardière, qui a restreint le nombre de passages annuels à 12 par foyer et de la fermeture des éco-points. Ce nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèterie. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

4) Traitement des déchets

➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3e. Ce syndicat après avoir pris en charge les OMR de la Communauté d'Agglomération du Choletais sur la plate-forme de transfert de Saint-Germain-sur-Moine, les envoie vers différentes unités de traitement :

- TMB de Bourneuf-en-mauges : Pour du compostage. La capacité de cette unité est de 20 000 T autorisées par an. Le tonnage traité en 2016 est de 20 334,61 T, dont 7 868 T pour le compte de la CAC.
- ISDND de Bouyer Leroux à La Séguinière : Pour de l'enfouissement. La capacité de cette unité est de 50 000 T autorisées par an. Le tonnage traité en 2016 est de 49 950,26 T, dont 2 088,00 T pour le compte de la CAC. L'unité procède à une valorisation énergétique du biogaz produit en MWh, soit 15 985 MWh dont 669,39 MWh pour le compte de la CAC.
- Unité de valorisation énergétique Arc en ciel de Couëron : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000 T autorisées par an. Le tonnage traité en 2016 est de 90 877,82 T, dont 2 884,00 T pour le compte de la CAC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 17125,81 MWh en Électricité dont 544,81 MWh pour le compte de la CAC, 248 202,41 MWh en chaleur dont 7 895,89 MWh pour le compte de la CAC.
- Unité de valorisation énergétique ALCEA de Nantes : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 150 000 T autorisées par an. Le tonnage traité en 2016 est de 140 573,29 T, dont 2 992,00 T pour le compte de la CAC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 4121,89 MWh en Électricité dont 87,99 MWh pour le compte de la CAC, 159 265 MWh en chaleur dont 3 399,78 MWh pour le compte de la CAC.

➤ Pour les Emballages Ménagers (EM) :

La CAC dépose l'ensemble des emballages collectés sur son territoire au Centre de tri privé du Cormier à Cholet. Une partie des tonnages collectés transite par la plate-forme de transfert de la Blanchardière avant d'être livrée au centre de tri de Cholet. Ce centre de tri appartient à la société Brangeon Environnement.

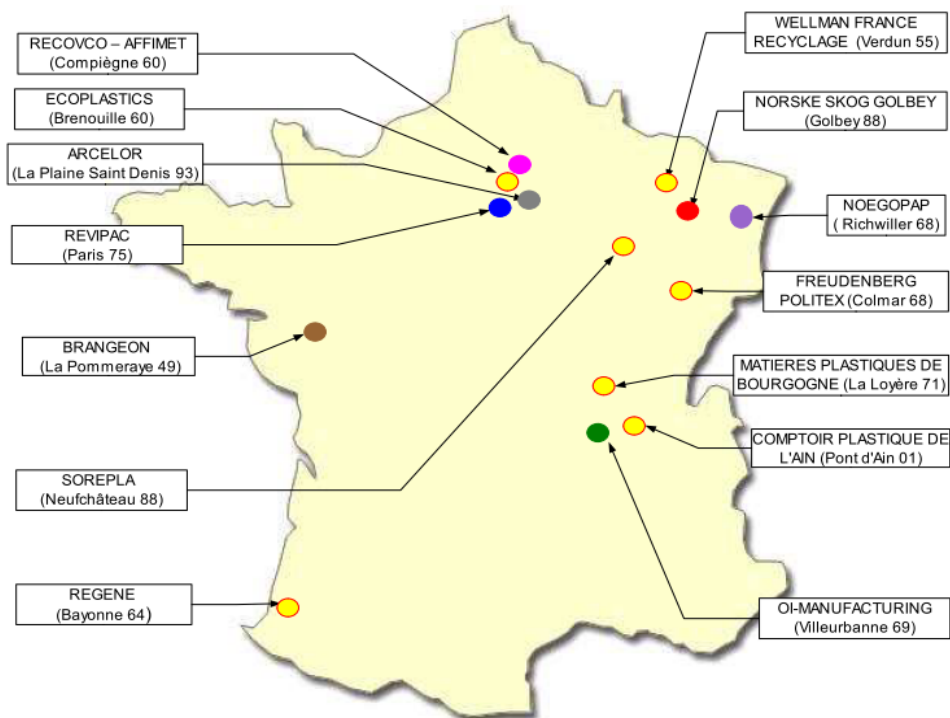
Les capacités de cette unité de traitement sont de 16 000 T annuelles. En 2016, le centre de tri a accueilli 6 609,12 T dont 4 853,00 T pour le compte de la CAC.

Dans le cadre d'un marché de prestation de service, la société trie et conditionne les emballages avant de les expédier vers les différents repreneurs agréés par Eco-Emballages et/ou la CAC.

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
● Papier	Brangeon Environnement – Norske Skog Golbey – Route.JC. Perrin – 88194 Golbey
● Acier	Arcelor – 93212 La Plaine Saint Denis
● Aluminium	RecoVco - Affimet – 60208 Compiègne
● Briques alimentaires	Revipac – 75015 Paris
● Cartons d'emballages	Brangeon Environnement – 49620 La Pommeraye
● Bouteilles et flacons plastiques	Valorplast – 92800 Puteaux
● Verre d'emballages	O-I Manufacturing – 69611 Villeurbanne
● Gros de magasins	NEGOPAP - 68120 RICHWILLER

"Lieux de recyclage des matériaux recyclés"



Destinations des emballages après le tri :

➤ Pour les autres déchets :

→ les bio-déchets et déchets verts :

Une partie de ces déchets qui ne transitent ni par la déchèterie ni par la collecte en bacs roulants est compostée dans des composteurs individuels ou partagés, mélangée avec des déchets verts broyés.

Dans le cadre de son plan de prévention, la CAC incite ses administrés à composter. Elle donne un bon de réduction de 20 € aux foyers individuels à valoir sur l'achat d'un composteur individuel, et installe des composteurs partagés pour les habitats collectifs ou les structures de restauration collective (voir bilan en 2).

Une partie est collectée en porte-à-porte pour que les établissements (lycées, collèges, ...) qui ont mis en place des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, puissent composte la part fermentescible restante à Cholet sur une plate-forme privée. 128,9 T en 2016 (131,52 T en 2015) ont été collectées.

→ le textile :

Ces matériaux sont pris en charge par l'association Le Relais de Saint Herblain (44), où ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. 288,59 T en 2016 (271,80 T en 2015) ont été collectées.

→ Déchets des déchèteries :

Ces déchets sont valorisés (V) ou éliminés (E) en fonction de leur nature :

Liste des déchets	Lieu de Traitement
Tout-Venant	ISDND classe 2 (E) La Poitevenière (49) - La Séguinière (49)
Ferraille	Repreneur (V) - Cholet (49)
Carton	Repreneur (V) - Seyfer paper-Descartes (37)
Gravats	Repreneur (V) - La Chapelle Saint Laurent (79)
Déchets Verts	Compostage (V) - Cholet (49)
Bois traité	Broyage/Compostage (V) - Cholet (49)
Verre	Repreneur (V) - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	Repreneur (V) - Javené (95)
Huile alimentaire	Repreneur (V) - Saint Jacques de la Lande (35)
Batteries	Repreneur (V) - Cholet (49)
Piles	Repreneur (V) - Corépile
Déchets Dangereux des Ménages	Repreneur (V et E) - Saint Jacques de la Lande (35)
Plaques de Fibrociment	ISDND de classe 2 (E) - La Poitevinière (49)
Bidons plastiques	Repreneur (V) – Valorplast
Plastiques rigides	Repreneur (V) – Valorplast
Démantèlement	Repreneur (V + E) – Brangeon Environnement (49)
Textiles	Repreneur (V) – Le Relais Atlantique (44)
Biodéchets collectés en bacs roulants	Compostage (V) – Brangeon Environnement (49)
Films plastiques	Repreneur (V) - Valorplast

Indicateurs :

- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations

2 - Indicateurs de performance

➤ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (43 300 tonnes) collectées en 2016, a été de 77,87 % (80,07 % en 2015), soit une évolution de : - 2,77 %.

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points (17 892,80 tonnes) en 2016, a été de 86,62 % (88,18 % en 2015), soit une évolution de : - 1,77 %.

Cette évolution est principalement due à la diminution des apports de tous les produits et notamment de la part des déchets verts détournés par compostage ou broyage par les usagers.

➤ Indicateurs sur déchets détournés

- composteurs collectifs :

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 11 sites sont en fonctionnement :

Lieu du site de compostage	Partenaires	Date installation	Nb. de chartes d'engagement signées = nb. de foyers participants	Production annuelle calculée ou estimée	Temps forts
Restaurant scolaire La Séguinière	Commune de la Séguinière	Juin 2013	-	5,20 tonnes /an	26/09/2014 : inauguration du site de compostage 16/06/2016 : changement du composteur pour un plus grand
Résidence Le Soleil Cholet	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	Janvier 2014	58	1,50 tonnes / an	8/11/2014 : retournement du compost + utilisation du compost dans les jardinières et jardin de la résidence. Décembre 2015 : site autonome
Résidence Les Hortensias Cholet	Maine et Loire Habitat	Janvier 2014	20	900 kg/an	Juin 2014 : organisation de la Fête des Voisins autour du composteur, 2/07/2014 : retournement + utilisation du compost (dans jardinières et pour les habitants) Septembre 2016 : site autonome
EHPAD La Séguinière	EHPAD + commune	Octobre 2014	-	2,50 tonnes /an	20/12/2014 : 1er retournement du compost
Mail 2 Cholet	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	Octobre 2014	30	2 tonnes / an	20/10/2014 : mise en service du site, avec les résidents des foyers logements, 16/12/2014 : 1er retournement du compost septembre 2016 : site autonome
Restaurant scolaire Chanteloup les Bois	Commune de Chanteloup les Bois	Mai 2015	-	170 kg /an	5/05/2015 : lancement du compostage avec la participation des classes de l'école communale.
Résidence personnes âgées P. Bouyx Cholet	Résidence CIAS	Mai 2015	-	253 kg /an	Partenariat avec le service espaces verts de la Ville de Cholet pour l'apport de brôyat. Foyer logement fermé au 31/12/1016. Composteur enlevé
MFR + restaurant scolaire La Romagne	MFR + commune	Juin 2015	-	2,20 tonnes/an	9/06/2015 : lancement du site avec la participation de 2 classes de la MFR, 14/12/16 : visite du site lors de la rencontre des référents de sites de compostage.
Restaurant scolaire St Léger sous Cholet	Commune St Léger sous Cholet	Juin 2015	-	1,90 tonnes/an	1er/09/2015 : lancement au moment de la rentrée scolaire
Résidence Cairefontaine Cholet	SLH	Mai 2016	29	1,30 tonnes / an	28/05/2016 : mise en service du site, avec les habitants
Tonnage annuel qui n'est plus jeté au ordures ménagères				Environ 18 tonnes/an	

- composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs chez les partenaires agréés.

	2015	2016
Nb de bons distribués dans l'année	180	372
Nb de composteurs achetés dans l'année	94	223

- déchets réutilisables et D3E récupérés par Emmaüs et Fil d'Ariane :

Depuis 2010, la CAC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur la déchèterie du Cormier à Cholet. La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs.

Depuis septembre 2016, l'association Fil d'Ariane travaille pour la mise en place de la première Ecocyclerie sur Cholet, un gardien valoriste de Fil d'Ariane est présent sur la déchèterie de La Blanchardière.

Ce projet d'Ecocyclerie est aidé par la CAC : financement du gardien valoriste pour 30 000 €/an, et aide au démarrage de 20 000 € (remboursable sur 3 ans). L'ouverture du site est prévue en janvier 2017.

la CAC met à disposition des associations Emmaüs et Fil d'Ariane des conteneurs maritimes sur les déchèteries où sont entreposés les produits réutilisables avant leur évacuation. Cette collecte a permis de collecter 41,55 tonnes (13,75 T sur le Cormier et 27,80T à La Blanchardière) en 2016.

La revente dans leur boutique solidaire leur assure des recettes. La CAC prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs et de Fil d'Ariane). En 2016, ces invendus ont représenté 201,74 T.

Depuis 2012, la CAC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-système leur assure des recettes .

Cette collecte a permis de collecter 808 unités en 2016 sur 6 points de collecte, répartis comme suit :

année	Bégrols en Mauges	Chanteloup	La Romagne	La Séguinière	La Tessoualle	Le May	Le Puy	Mazières	Nuaillé	St Christophe	St Léger	Toutlemonde	Trémén-tines	Vezins
2015		55	27		31	92		20	13		27	26	88	9
2016	58	21	206		286	152							85	

Aucune collecte n'a été effectuée sur les communes de La Séguinière, Le Puy-Saint-Bonnet et Saint-Christophe-du-bois en raison des faibles dépôts les années précédentes.

- Broyage des déchets verts communaux :

Dans une volonté d'exemplarité la CAC a travaillé avec ses communes membres afin de ne plus évacuer les déchets verts communaux dans les déchèteries et de les réutiliser, dans la mesure du possible sur la commune. Ainsi la CAC a fait l'acquisition d'un broyeur et offre des prestations de broyage aux communes.

Sur 5 mois, 400 m³ de broyat ont été produits sur 54 journées de prestations effectuées par les 2 entreprises d'insertion partenaires Fil d'Ariane et Eclaircie.

➤ Les objectifs nationaux :

1. réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OM + EM) de - 7 % par habitant sur la période 2010 à 2016,
2. orienter vers la valorisation matière et organique,
3. atteindre un taux de recyclage national des déchets d'emballages ménagers de 75 %. (en 2022)

Positionnement de la CAC par rapport aux objectifs nationaux (2010-2016)

Objectif	2010	2016	Résultats CAC %
N° 1 : -7 %	23 148 T	20 393 T	- 11,90 %
N° 2 : +45 %	38,73 %	47,02 %	+ 21,40 %

Objectif n°3 : 67 % sur 2015, (source Eco-Emballages)

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Objectif	2010	2016	Résultats CAC %
<i>indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage</i>	6 514 T	9 582,19 T	+ 247,22%

L'augmentation des déchets admis en installation de stockage entre 2010 et 2016 s'explique par le fait qu'en 2010, 90 % des OMR collectés étaient incinérés. (pour rappel en 2015 : 16 413 T ont été mis en ISDND ou ISDD).

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : 8,01 % en 2016 (8,57 % en 2015).

La moyenne nationale est de : 14 % en 2015 (source Eco-Emballages)

Indicateurs :

- *Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010*
- *Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010*
- *indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs*

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions - organisation (y compris hygiène & sécurité)

Inclure les actions d'amélioration de l'information auprès des usagers (site internet ...), modifications importantes du service

Faits marquants de l'année :

➤ Activité porte-à-porte :

- Collecte de Bégrolles-en-Mauges (1 540 bacs distribués),
- distribution des nouveaux bacs roulants aux habitants de Bégrolles-en-Mauges,
- optimisation des tournées de collecte en porte à porte (suppression progressive de la collecte 2 fois par semaine des gros producteurs) et mise en place de la géolocalisation des tournées pour une meilleure réponse aux usagers.

➤ Activité prévention :

- Compostage partagé :

Etude sur plusieurs sites (Résid. Richardières, Foyer Bon Pasteur, EHPAD et cantines La Tessoualle...) ; Lancement de la Résid. Clairefontaine; Sites autonomes pour les résidences les Hortensias au May-sur-Evre et à Mail 2 à Cholet ; Rencontre annuelle des référents de sites(décembre),

- Broyage des déchets verts communaux :

Acquisition d'un broyeur en juin 2016 - 2nd semestre 2016 : 400 m³ de broyat produits et 54 jours de prestations sur les 13 communes de la CAC (hors Ville de Cholet).

Mars 2016 : Formation des agents techniques des espaces verts communaux sur la réduction des déchets verts.

Avril 2016 : Arrêt du dépôt de déchets verts par les communes sur les Eco-points et déchèteries

- Animations prévention :

Broyage/réduction des déchets verts - lutte contre les produits toxiques en mai et novembre 2016/ animations en jardinerie (lutte produits phyto) en mai et novembre 2016 / Avril 2016, animation EAU et réduction des emballages plastiques / plus divers autres animations (Transport Public Choletais/Jeune Chambre Economique et salon sur l'économie collaborative, nov. 2016 / Semaine Européenne de Réduction des Déchets, novembre 2016 / Semaine Européenne du Développement Durable mai/juin 2016....)

- Partenariat centres sociaux avec plusieurs animations subventionnées :

Centre social Horizon, consolidation du projet de Repair'café de Cholet / Centre social Oscigène, lancement du 2nd Repaire Café à La Séguinière / Centre social Pasteur, lancement d'un atelier de réparation de vélos / Centre social Le Verger, soutien de l'atelier couture avec l'investissement de machines à coudre (à partir de tissu ou vêtements récupérés, usagés).

Mai 2016, centre social K'Leidoscope, 2 ateliers cuisine des restes + fabrication de cosmétiques à partir de restes alimentaires / animation bien ranger son frigo dans le cadre du temps de pause et d'échanges, que le centre social propose aux habitants chaque vendredi matin.

➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- Mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries du Cormier et de La Blanchardière en mai 2016 :

Au 31/12/2016 : 27 471 cartes d'accès aux déchèteries créées

- 77 % des usagers particuliers ont utilisé leur badge, pour une moyenne de 4,77 passage par habitant

- 130 demandes de passages supplémentaires

➤ **Activité communication :**

- Campagne d'information auprès du public pour le contrôle d'accès et la réorganisation des éco-points, (actions 2016)

- 62 animations dans les maternelles et primaires dont 16 animées par " Bobo planète " et 46 par les ambassadeurs du tri et de la prévention

- 18 visites du centre de tri Brangeon et 4 visites de la déchèterie du Cormier organisées en présence des ambassadeurs du tri et de prévention.

Indicateurs :

- *Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles*

- *Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.*

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Faits marquants de l'année :

➤ Activité porte-à-porte :

Acquisition de 2 bennes (arrivées fin 2016)

➤ Activité Apport volontaire et déchèteries :

- Extension du parc de colonnes d'apport volontaire (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) : 16 OM, 14 EM, 18 Verre, implantées en 2016, avec la résorption de 9 points noirs de collecte sur 20 identifiés en 2014.

- Eco-points :

A compter du 28 mars 2016, Mise en conformité et sécurisation des éco-points du May-sur-Evre, La Tessoualle, Trémentines et Vezins (réfection de la voirie, garde-corps...).

fermeture définitive des éco-points suivants : Chanteloup-les-Bois, La Séguinière, Nuillé, Le Puy-Saint-Bonnet, Toutlemonde, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet dans le cadre de la réorganisation des sites.

- Déchèteries : création d'une plate-forme de stockage de matériel sur la déchèterie du Cormier (800 m²).

- Déchèteries rurales : conduites des études de conception pour la construction de trois nouvelles déchèteries intercommunales en secteur rural, implantées sur les communes de Saint-Léger-sous-Cholet, La Tessoualle et Vezins.

➤ Activité prévention :

- Changement du composteur au restaurant scolaire de La Séguinière pour un plus grand (7,5 m³).

- Acquisition d'un composteur de 10 m³ pour la résidence Clairefontaine.

- préparation du marché pour le MODECOM 2017 (caractérisations des OMR et du tout venant des déchèteries)

➤ Activité porte-à-porte :

- Achat d'un local au Cormier pour le centre technique déchets (régie de collecte)

C - Dépenses de l'exercice

Principaux prestataires	Montant 2016 € TTC
Valor3E : Traitement ordures ménagères (hors rattachements)	2 106 380,09 €
Brangeon Environnement : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants)	2 405 729,45 €
Brangeon Environnement : Traitement des emballages (y compris part sous-traitant)	903 328,11 €
Brangeon Environnement : Collecte du verre (+ lavage des colonnes) – (hors rattachements)	98 934,61 €
Brangeon Environnement : Collecte colonnes enterrées EM et OM (+ lavage des colonnes) – (hors rattachements)	119 833,72 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

Résultats de l'exercice 2016

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016
Fonctionnement	9 642 270,00 €	10 932 060,34 €	1 289 790,34 €
Investissement	1 374 115,44 €	1 658 421,89 €	284 306,45 €
TOTAL F + I	11 016 385,44 €	12 590 482,23 €	1 574 096,79 €

Le bâtiment du futur centre technique déchets a été acheté en décembre 2016 pour 1 070 000 € TTC (frais de notaires inclus). Cette somme a été payée sur l'exercice 2017.

Résultats cumulés

	Résultat cumulé au 31/12/2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	9 663 940,77 €	1 289 790,34 €	10 328 589,13 €
Investissement	- 627 160,85 €	284 306,45 €	- 342 854,40 €
TOTAL F + I	9 036 779,92 €	1 574 096,79 €	9 985 734,73 €

L'excédent cumulé a pour but de financer les investissements à venir notamment : l'aménagement du centre technique des déchets, la construction de trois déchèteries intercommunales en secteur rural et la suite du programme d'implantation de colonnes enterrées sur les grands collectifs de Cholet et la fin de la résorption des points noirs de collecte.

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

* RAR : Restes à réaliser

Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,

Montants des dépenses réelles d'investissements 2016 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes	404 732,95 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées)	457 475,98 €
Déchèteries	396 717,44 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 258 926,37 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

D - Investissements à venir en 2017

Dépenses d'investissement prévues N+1
Etudes et travaux

	Date prévisionnelle	Montant prévisionnel
Centre technique déchets	Achat de terrain (frais de notaire inclus), études préalables 2017 et Travaux 2018	2 500 000 € TTC
Construction de trois nouvelles déchèteries intercommunales en secteur rural : poursuite de études de conception et des procédures administratifs et réglementaires.	2017	52 000 € HT 62 400 € TTC
Implantation de nouvelles colonnes enterrées	2017	430 000 € TTC
Composteurs collectifs	2017	15 000 € TTC

Suite à la fusion de la Communauté du Bocage avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et à l'adhésion des communes du Vihierois, les projets ont été répertoriés sur tout le territoire de la nouvelle Agglomération du Choletais en 2017. Une priorisation des investissements à venir sera soumise à la validation des élus au 4ème trimestre 2017.

4 - Financement du service

Recettes de fonctionnement 2016

Atténuation de charges (remboursement sur rémunération personnel)	73 098,73 €
Vente de produit	595 683,88 €
Acier	14 243,24 €
Ferrailles	44 007,60 €
Batteries	6 182,59 €
Papier (1.11)	216 534,61 €
Gros de magasin	26 897,18 €
Huiles végétales	350,16 €
Carton (1.04, 5.02, 1.05, PCNC)	140 479,39 €
Verre	63 110,70 €
Reprise de bacs	295,20 €
Aluminium	10 554,70 €
Papiers/cartons 5.03, PCC (ELA)	637,79 €
Emballages plastiques	72 390,72 €
Redevances	301 076,41 €
Redevance Spéciale	278 877,94 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	5 854,74 €
Autres prestations de services (collecte déchets verts)	2 157,27 €
Locations diverses	14 186,46 €
Impôts taxes (TEOM)	8 558 529,00 €

Autres produits gestion courante	965 827,01 €
Eco-Emballages	777 618,57 €
Eco-Folio	94 632,74 €
Eco-Mobilier	58 722,60 €
Eco-DDS	2 427,33 €
OCAD3E	32 425,77 €
Produits de cession d'immobilisations	313 249,48 €
Autres produits exceptionnels dont :	38 843,34 €
remboursement assurances	11 155,28 €
remboursements taxes CTD	17 027,70 €
pénalités,	1 950,00 €
remboursement récupération bacs Bérolles	2 680,20 €
cartes déchèterie	2 740,00 €
Subvention PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets)	76 077,60 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	10 922 385,45 €
TOTAL DES RECETTES – ECRITURES D'ORDRE	9 674,89 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 932 060,34 €

Ces recettes sont celles constatées comptablement.

Recettes d'investissement 2016 (en € TTC) – Hors Restes à réaliser

Dotation, fonds divers (dont FCTVA : 111 865 €)	737 006,98 €
SUBVENTIONS	
- Département	1 600,00 €
- Adème (contrôle accès déchèteries)	10 408,50 €
Autres	
Régularisation révisions	3 526,71 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	752 542,19 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT	905 879,70 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 658 421,89 €

Indicateurs :

- Modalités de financement du service déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur ...) en les précisant par flux de déchets
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Depuis 2013, le taux de TEOM est de 9,11 % sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de TEOM	11,39 %	9,11 %	9,11 %	9,11 %	9,11 %

La Redevance Spéciale Déchets (RSD) a été instituée au 01/04/2011 et calculée comme suit :

- le volume total des bacs mis à disposition : V
- le seuil de facturation hebdomadaire : 1000 l
- la fréquence hebdomadaire de collecte : F
- la tarification en vigueur : T

$$\text{RSD} = (V - 1000 \text{ l}) \times F \times 13 \text{ semaines} \times T$$

Le tarif en vigueur au 01/01/2016 est de 0,041 € TTC/litre (et de 0,041 € TTC/litre au 01/01/2017).

Apports en déchèterie et écopoints - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m³)

	Tarifs 2016 (€/HT)
Tout-venant	34,00 €
Déchets verts	22,50 €
Cartons	9,70 €
<u>Apports en déchèterie uniquement</u>	
- Pelouse	18,20 €
- Métaux	4,80 €
- Bois	13,20 €
- Plastiques durs	4,90 €
- Films plastiques	5,60 €

Indicateurs :

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative

B - Prix du service

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2016 € TTC/Tonne
Collecte des déchets (OM, EM et porte-à-porte)	Régie	-	126,87 € / Tonne**
Collecte colonnes enterrées (OM et EM)	Marché public	Brangeon Environnement	OMR : 53,90 € / Tonne* EM : 70,07 € / Tonne*
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	145,20 € / Tonne*
Traitement des EM	Marché public tri des emballages	Brangeon Environnement	186,14 € / Tonne**
Collecte et traitement du verre	Marché public	Brangeon Environnement	31,90 € / Tonne*
Déchèteries et éco-points	Marché public	Brangeon Environnement	131,30 € / Tonne**

*prix du bordereau des prix du marché

** prix réel de l'année 2016 (Coût annuel divisé par le tonnage)

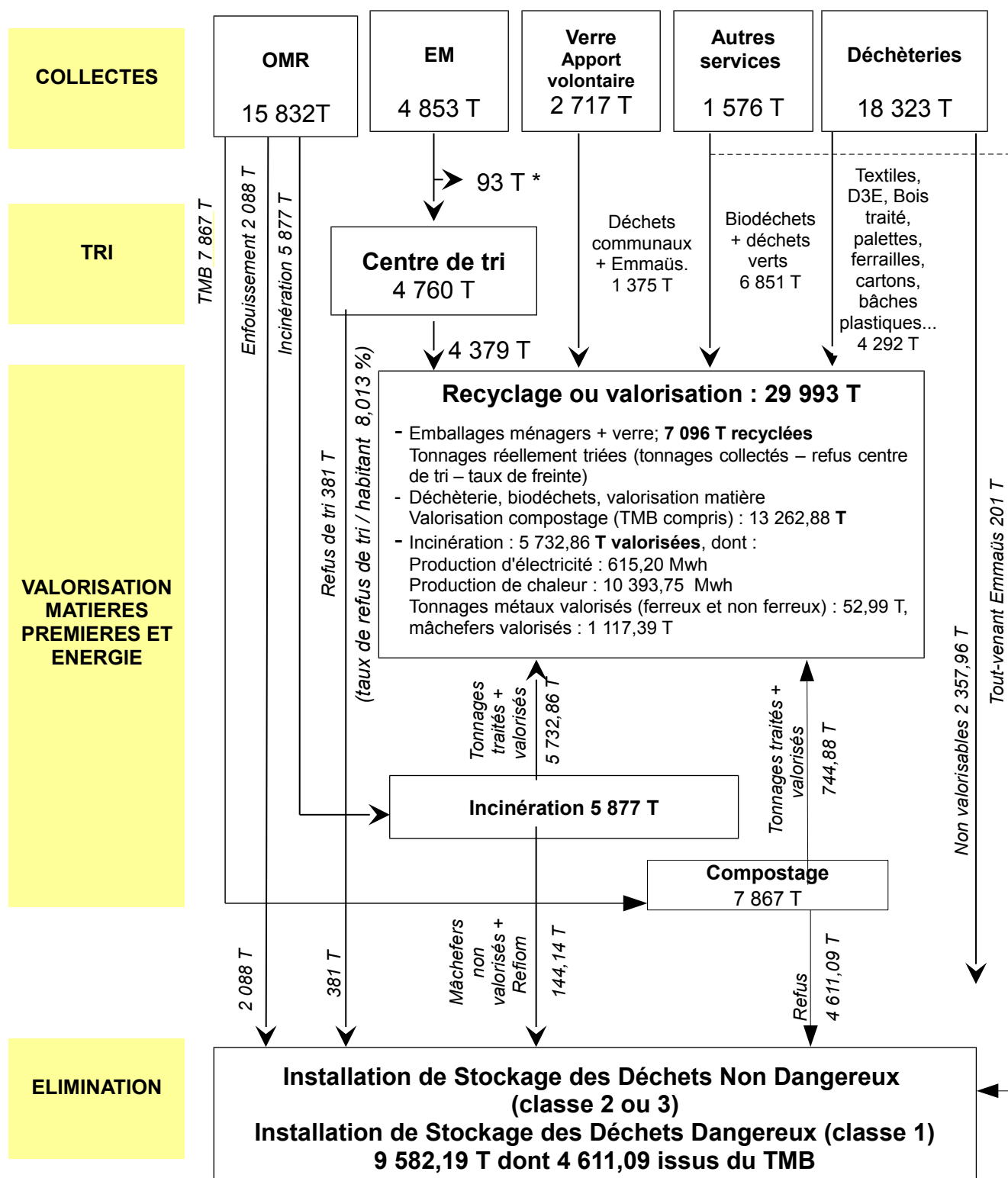
Indicateurs :

- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années
- coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets (non disponible pour 2015)

6 - Actions de solidarité

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries) avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage et démantèlement).
- En 2016, un soutien auprès des centres sociaux du territoire communautaire a été institué dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) pour soutenir les actions menées en faveur de la réduction des déchets. 4 centres sociaux ont ainsi bénéficié d'une subvention de 500 € chacun.
- La CAC collabore avec Compostri (44) et Emeraude Création (22) pour la fabrication de composteurs collectifs.
- Un partenariat est également développé avec Fil d'Ariane depuis 2016 pour l'Ecocyclerie et Emmaüs dans le cadre du réemploi depuis 2009.
- Les prestations de broyage des déchets verts des communes sont réalisées via un partenariat avec les entreprises d'insertion l'Eclaircie et Fil d'Ariane.

DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES – ANNEE 2016 43 300 TONNES



* Taux de freinte : perte de produit au sol sur le centre de tri et évaporation (1,927 % en 2016)

Pour l'année 2016, le taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation énergétique) atteint 77,87 % (contre 80,07 % en 2015).